

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024 A 19H00

Le 3 juillet 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 27 juin 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Karla AREL), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Brigitte JAUNET), Jacques BOULANGER (pouvoir à Franklin OBIANYOR), Laurence MOLINARI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Danièle GARCIA), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Zagros-Hammi TUM (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 21

représentés : 16

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Brigitte JAUNET est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Délibération n°24-63

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Conservatoire

Affaire suivie par Luc DEDIEU

CONSERVATOIRE RUDOLF NOUREEV CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE, DANSE, ART DRAMATIQUE, ARTS PLASTIQUES DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MJC ET LE CENTRE ARTISTIQUE RUDOLF NOUREEV

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la politique culturelle de territoire ayant pour but de mutualiser l'offre de service public sur la Ville concernant l'enseignement de la danse hip-hop,

CONSIDERANT le nombre d'élèves inscrits aux cours de hip-hop du Centre Artistique Rudolf Noureev,

CONSIDERANT la reconnaissance de la qualité d'enseignement du hip hop de la MJC de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT l'opportunité d'apporter aux élèves une cohérence pédagogique en développant ce partenariat.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de signer une convention de partenariat avec la MJC dans les conditions énoncées dans ladite convention,

DECIDE d'appliquer le tarif « danse cycle diplômant » aux élèves inscrits au conservatoire et souhaitant bénéficier de cours supplémentaires à la MJC,

DECIDE de prendre en charge les adhésions et les cotisations de la MJC pour les élèves du CARN inscrits en cycle danse hip-hop parcours diplômant,

VOTE

Pour : 36

Contre :

Abstention :

Mme Ferroudji ne prend pas part au vote en qualité de Présidente de la MJC

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.